Société Anonyme au Capital de 350 millions de F CFA - R.C. 22 893 – B 08 BP 0879 Cotonou (Rép. Du BENIN) – Tél. : (229) 21 31 53 43 –Télécopie : (229) 21 31 78 00 – E-mail : information@boa-actibourse.com N° INSAE : 2958102093187 –N° IFU : 3200 700019212 – Agrément N° 15/12/010/97 du CREPMF

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : ACTIBOURSE
Siège social : Angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas Abidjan Plateau
Adresse : 01 BP 4132
Téléphone : (225) 20 30 21 22
Télécopie : (225) 20 30 34 46
ANB : COTE D'IVOIRE
Nom & prénoms du Représentant légal : EGUE Omo-Délé
Fonction du Représentant légal : Directeur Général
Email : information@boa-actibourse.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-NIGER**
Symbole : BOAN
Siège social : Immeuble BOA-NIGER Rue du Gawèye – BP 10973- Niamey - NIGER
Téléphone : (227) 20 73 36 20/21
Télécopie : (227) 20 73 38 18
Email : information@boaniger.com / www.boaniger.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 09/03/2004	Contrat renouvelé ? ☐ **Oui** ☐ Non	
Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 5	Date du dernier renouvellement:08/03/2014
Quantité minimale de titres garantie (QMG) :10 *(la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)*		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 11947		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	Au 31/12/2014	Au 30/06/2014	Variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	4 481	824	3 657	443,81
Valeur en espèces (F CFA)	281 542 045	38 781 560	242 760 485	625,96

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 09/01/2015

Signature et cachet
(du déclarant ou son Représentant légal)

NB : *Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.*